

Le lundi 2 juin dernier, lors d'une déclaration solennelle devant tous les Recteurs, le Président de la République a vanté le dialogue social. Dans la foulée, sans aucune concertation préalable, il a proclamé sa volonté d'allonger la formation des enseignants d'un an et annoncé que désormais celle-ci aurait lieu à l'Université. Dès la session 2010 de nouveaux concours devront être mis en place. Ils seront ouverts à tout titulaire ou futur titulaire d'un master 2.

La presse s'est emparée de cette annonce pour titrer sur la « suppression des IUFM », et les traditionnels détracteurs de la formation des maîtres ont cru bon de se réjouir. Les uns et les autres oublient simplement que depuis le 1^{er} janvier 2008, en application de la loi Fillon, la quasi-totalité des IUFM sont intégrés à l'Université ! Ils oublient également que les enseignants sont d'ores et déjà recrutés à bac +5.

Si l'on s'en tenait aux propos du Président de la République, on ne pourrait qu'approuver l'élévation de la qualification et la revalorisation de la première année d'exercice qu'ils promettent. Mais si on dépasse l'effet d'annonce, on ne peut qu'être extrêmement inquiets, en raison du contexte politique et des zones obscures qui demeurent.

La baisse drastique des postes aux concours de l'Education Nationale, la Révision générale des politiques publiques (RGPP) qui préconise le passage d'une fonction publique de carrières à une fonction publique d'emplois, les menaces d'allongement du temps de service des professeurs stagiaires, tout cela fait penser qu'il ne s'agit pas pour le gouvernement de rendre attractifs les métiers de l'enseignement mais simplement de faire des économies.

1 - « Mastérisation »

Annonces officielles

Sources : Rapports Geoffroy, Pochard, Silicani ; Déclarations du Président de la République :

Contenu : les enseignants seront recrutés au niveau master.

Analyse

Ces annonces se font dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques et visent à des économies budgétaires malgré les considérations « nobles » et idéologiques qui les masquent.

- Les points positifs :
 - confirmation de l'élévation du niveau de qualification des enseignants, cette élévation ayant permis à l'école de répondre à ses défis au cours des décennies précédentes
 - formation plus en prise avec la recherche.
- Les risques :
 - l'absence de cadrage national peut conduire à de grandes disparités territoriales dans la formation initiale des enseignants, car, d'une université à l'autre, les masters diffèrent par leurs contenus et par la manière dont ils envisagent la professionnalisation,
 - risque d'absence de formation professionnelle préparant au métier
 - développement du seul modèle de formation par les pairs.

Propositions du SNESUP

Mandats du SNESUP votés au congrès d'Orsay.

Les IUFM, écoles internes des universités, sont partie prenante dans la conception et la mise en œuvre des masters de type b et c.

1 - Différents types de masters pourraient valider la formation des enseignants :

a - soit un master existant (professionnel et/ou recherche), exemple « histoire ». Dans le cas de la réussite aux concours, des parcours seront aménagés pour répondre aux besoins du métier ;

b - soit un master existant (professionnel et/ou recherche) avec une spécificité enseignement, exemple « master d'histoire, spécialité enseignement » ;

c - soit un master spécifique mention « enseignement et formation » (professionnel et/ou recherche), plus particulièrement en direction de l'enseignement du premier degré, pour permettre la prise en compte de la polyvalence, ou de l'enseignement professionnel ou agricole (lycées professionnels, lycées agricoles)

2 - pour des personnels déjà titulaires d'un master ou d'un concours d'enseignement

Des masters avec des spécialités différentes selon les universités mais en rapport avec des débouchés professionnels précis (métiers de

l'accueil et de la scolarisation des handicapés, éducateurs de prisons, DNL, formation de formateurs...).

Pour ces professionnels, la réflexion doit être menée dans le cadre de la VAE.

2 - Professionnalisation

Annnonce officielle

Le professeur recruté est nommé stagiaire pendant un an sur un poste.

Sa formation pratique sera assurée par le compagnonnage.

Analyse

Il n'y a aucune garantie de formation pratique au métier car le concours est ouvert à tous les titulaires de master 2.

Le jeune titulaire apprendra donc son métier uniquement sur le terrain.

Si le nouveau recruté est stagiaire à l'issue du master, cela retarde gravement sa carrière.

Propositions

La formation devrait être pensée sur 5 ans avec, dès les niveaux L, des modules professionnalisants préparant aux métiers de l'enseignement. Certains de ces modules peuvent inclure des stages en écoles ou en établissements, préparés et exploités ; ils doivent être conçus pour une prise en charge progressive de la classe (observations, pratique accompagnée, responsabilité). La formation doit également comprendre des modules de connaissances des systèmes éducatifs français et étrangers, et d'analyses de pratiques...

3 - Recrutement

Annnonce officielle

Le Président de la République, évoquant la transformation des métiers de l'enseignement, a déclaré le 2 juin dernier à l'occasion du bicentenaire des Recteurs :

« Cette transformation concernera en premier lieu bien entendu les nouveaux entrants, les futurs professeurs. Cela passera par la réforme de leur recrutement, c'est un sujet crucial sur lequel je compte m'impliquer personnellement ... Nous avons décidé avec Xavier DARCOS des différents concours : professeur des écoles, CAPES, agrégation soient intégrés au cursus universitaire soient ouverts à tout titulaire ou futur titulaire d'un master 2 ... La réussite de ce projet reposera

naturellement sur les universités qui devront développer assez rapidement une offre de formation diversifiée, en correspondance avec ces nouvelles exigences. »

Analyse

3.1. L'amélioration de la qualité de l'enseignement

La stagnation du niveau des bacheliers (60 à 65% d'une tranche d'âge) depuis une dizaine d'années exige maintenant un saut qualitatif. La France a moins de 40% de licenciés, et est en retard sur de nombreux pays comparables, alors que l'objectif est au minimum de 50%. Par ailleurs, les exigences du métier d'enseignant s'accroissent (explosion des savoirs, présence de publics hétérogènes, souvent victimes de l'accroissement des inégalités sociales). A partir de 1990, la création des IUFM a représenté une avancée considérable dans l'harmonisation des formations aux métiers de l'enseignement et l'élaboration d'une culture commune. Mais, faute d'une volonté politique, les IUFM n'ont pu disposer des moyens permettant de faire face aux exigences de notre époque. Actuellement ces moyens leur sont contestés et progressivement retirés, les personnels n'arrivent plus à remplir l'ensemble de leurs missions, ce qui a notamment pour effet de placer les instituts sous le feu de la critique des passésistes de tout poil. L'intégration des IUFM au sein des universités pourrait cependant constituer un levier pour permettre de redéfinir et améliorer les formations. Pourtant nous constatons au contraire que l'étranglement les guette.

3.2. L'élévation de la qualification

Le niveau de formation de l'ensemble des enseignants et CPE de notre pays se situe actuellement à bac+5 (bac+6 pour les agrégés). Mais ce niveau n'est pas reconnu au plan des rémunérations. Les enseignants sont insérés dans les grilles de la Fonction Publique au niveau bac+3 (exception faite des agrégés), niveau requis pour passer les concours. Pour que soit assurée la mobilité dans le cadre de l'Union européenne, celle-ci recommande de porter à bac+5 (c'est-à-dire au master) la reconnaissance de la qualification acquise. Il faut également prendre en compte la question de la mobilité au sein de la

fonction publique et des reconversions professionnelles : un enseignant qui souhaite changer de profession doit se voir reconnaître un niveau d'études correspondant à sa formation réelle.

Enfin l'ensemble des professions enseignantes a connu une hausse de la formation, à l'exception des professeurs du second degré général et technologique, dont la durée de la formation n'a pas été modifiée depuis 60 ans.

3.3. Les grilles de la Fonction Publique

Par ailleurs cette reconnaissance doit se traduire par une revalorisation de l'ensemble de la carrière, et non des seules premières années. Il est donc nécessaire que le master soit reconnu au sein des grilles de la Fonction Publique.

3.4. Les dispositifs possibles

En fonction de ces éléments, faut-il s'arc-bouter sur l'idée d'un recrutement à bac+3 ? Examinons les possibilités

Les avantages d'un recrutement à bac+3 :

- Possibilité de deux années de formation professionnelle après le concours
- Rémunération des étudiants comme fonctionnaires stagiaires pendant les années de master 1 et 2

Les inconvénients :

- L'année de L3 précédant le concours serait une année de bachotage,
- l'approfondissement disciplinaire et scientifique qui est nécessaire aussi bien dans le cadre de la polyvalence que dans celui de la monovalence, n'aurait plus guère de place après le concours,
- Stagnation à bac+3 de la reconnaissance dans la grille de la Fonction Publique.
- Ecart du niveau de qualification attesté par rapport au niveau reconnu dans d'autres professions et d'autres pays,
- Blocage des éventuelles reconversions des enseignants qui seront considérés comme ayant été recrutés à un niveau bac +3, et ne pourront pas faire valoir les années de formation postérieures à leur recrutement.

Autre option envisagée : Recrutement après obtention du master ou en fin de master II

Avantages :

- La reconnaissance du niveau bac+5 ne dépend plus que de la reconnaissance de ce niveau dans la fonction publique,
- Mobilité facilitée dans le cadre d'une reconversion professionnelle ou à l'intérieur de l'Union européenne,
- Alignement du niveau de qualification attesté avec celui reconnu dans d'autres professions et d'autres pays.

Inconvénients :

- Absence de paiement des études jusqu'au recrutement (sauf pour les titulaires de bourses, allocations et bénéficiaires de pré recrutements éventuels).
- Les étudiants qui ont échoués au concours ont perdu une ou deux années, sauf si les masters sont très ouverts, ce qui permettrait une réorientation de ces étudiants mais exigerait alors que ces masters soient d'autant moins professionnalisants.
- Autorisation de passer le concours pour tout titulaire d'un quelconque master, même sans aucun rapport avec les métiers de l'enseignement (règle imposée par les instances européennes).
- En cas d'insuffisance d'épreuves de nature professionnelle, ces titulaires d'un autre master pourraient être mis sur le terrain sans réelle formation professionnelle, avec le gâchis humain (élèves et enseignants) que cela implique.
- Difficulté d'accès pour les jeunes des classes populaires, peu représentés à ce niveau d'études.
- Vivier insuffisant pour faire face aux besoins dans certaines disciplines (sciences, mathématiques) ce qui aura pour conséquence le recrutement de bataillons de précaires peu ou pas formés du tout.
- Tentation pour les autorités de réduire la formation professionnelle à un simple compagnonnage, dont l'utilité est réelle mais qui est très insuffisant au regard des exigences du métier.

Propositions

Le SNESUP défend l'idée que le recrutement doit reposer sur un concours et que la titularisation doit s'opérer sur la base d'un master de façon à ce que soit reconnu le niveau de qualification bac +5.

Ce dispositif suppose :

- des pré recrutements en amont, à bac + 3 pour aider les étudiants (surtout ceux issus des classes populaires) qui ont déjà construit un projet de carrière dans l'enseignement,
- la première année de master doit être articulée avec les exigences du concours,
- le master doit comporter une année de véritable formation professionnelle avec un stage en responsabilité (ce qui ne saurait se confondre avec un simple compagnonnage),
- la titularisation proprement dite s'opère après l'obtention du master.

• Avantages :

- Rémunération des étudiants stagiaires pendant leur année de Master 2,
- Maintien de la diversité sociale des recrutements,
- Maintien d'une année de formation professionnelle dans le cadre du master 2.

4-Contenus des concours

Chaque concours devrait comporter une partie didactique (études de cas, analyse de production d'élève, de manuels scolaires...)

La réflexion est à approfondir et des propositions plus précises sont à faire.

5-Conséquences pour les jeunes professeurs

Annnonce officielle

Les débuts de carrière seront revalorisés

Analyse

Revalorisation de la première année mais pas de modification indiciaire.

Une partie des économies réalisées par la disparition de l'actuelle année de PE2, PLC2, PLP2, CPE2 est redistribuée pour revaloriser des débuts de carrière actuellement ridiculement bas et qui le seront encore plus pour des titulaires de master. L'entrée dans le métier étant différée d'un an, les futurs enseignants devront cotiser une année de plus pour espérer obtenir le nombre d'annuités

nécessaires à une retraite complète (64 ans, 65 ans ?).

Proposition

Le SNESUP demande que le niveau master soit pris en compte comme niveau de référence dans la fonction publique.

Prendre une retraite à taux plein à 60 ans paraît une demande tout à fait réaliste en raison des conditions actuelles d'exercice du métier.

La seconde carrière est souvent citée. ? Nous lançons un appel : qui en a profité ?

6-Formation tout au long de la vie

Analyse

Les IUFM ont été intégrés comme écoles internes dans les universités pour mieux articuler formation pédagogique, didactique et connaissances scientifiques. En application de la loi Fillon de 2005, ils ont toute leur place dans la « mastérisation » des maîtres.

Quel avenir pour les IUFM et leurs personnels ? Leur démantèlement (voire leur disparition) entraînerait celui du potentiel et des compétences disponibles pour assurer la professionnalisation des enseignants, ce qui causerait une dégradation de la formation des maîtres. Pour le SNESUP, enseigner est un métier qui s'apprend. La réussite des élèves en dépend

Comment seront recrutés les maîtres qui seraient chargés du compagnonnage ? Quelle formation auront-ils ?

La « dilution » des IUFM étoufferait un lien institutionnel propice à la réflexion pédagogique, au développement des didactiques des disciplines, des sciences de l'éducation. La recherche en éducation, disciplinaire et générale, a besoin des IUFM, lieu central où des équipes pluri-catégorielles et pluri-disciplinaires travaillent depuis de nombreuses années.

L'action

Il faut, avec les autres syndicats de la FSU, s'adresser au public, aux parents d'élèves pour démontrer les effets d'annonce d'une réforme qui n'apporterait aucune amélioration et qui s'ajoute à un ensemble de mesures n'ayant qu'une visée, faire des économies, et ce aux dépens de l'école (semaine de 4 jours, refonte des programmes, baisse du nombre d'enseignants...).

Communiqué ou conférence de presse.

Motions dans les conseils d'école et ceux de l'université intégratrice.

Chaque IUFM doit faire entendre sa voix